



POUR

LA

VIE

26 mars 2026

Chantier d'adaptation aux inondations

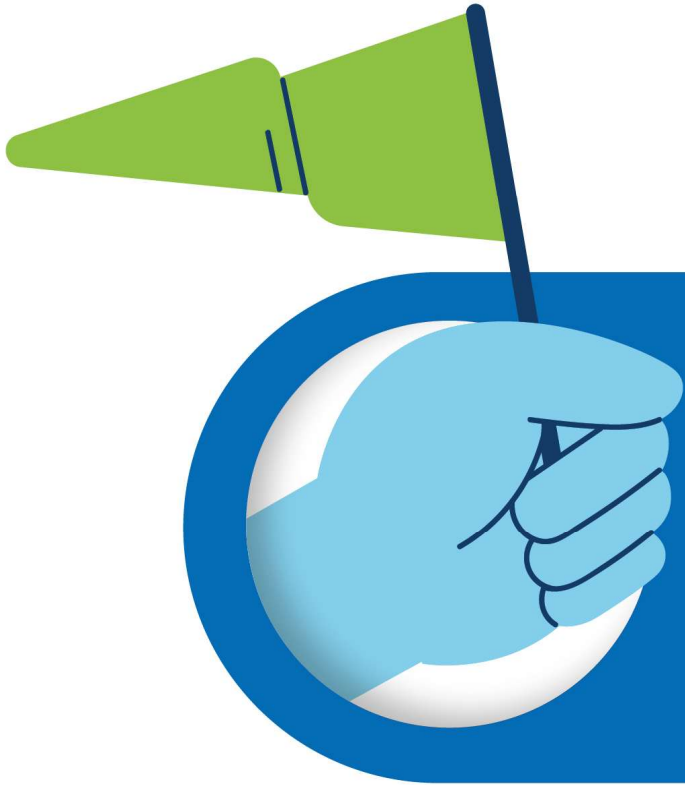


Objectif de présentation : information

Service de l'urbanisme et du développement durable

Commission de développement du territoire et de l'habitation

Objectif de la présentation

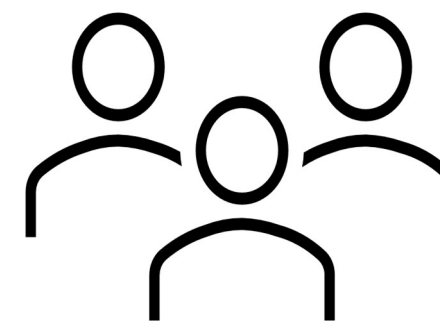


INFORMATION

PLAN DE TRAVAIL – CHANTIER D'ADAPTATION AUX INONDATIONS

Positionnement de la CDTH dans le chantier d'adaptation

1. La CDTH jouera un rôle stratégique, de vigie, de cohérence et de recommandation tout au long du chantier d'adaptation aux inondations d'ici 2028:
 - Elle s'assurera que les enjeux du terrain sont reflétés dans la démarche.
2. Sa portée d'implication est consultative et participative à la réflexion.
3. Elle sera impliquée sur un horizon de 2 ans, jusqu'à la recommandation finale du plan d'adaptation du territoire face aux inondations.
4. Elle suivra l'ensemble de la stratégie de participation publique.



Plan de la présentation

01

Le chantier d'adaptation

03

Méthodologie

05

Facteurs de succès

02

Portée du projet

04

Étapes clés et livrables attendus

06

Prochaines actions

Liste d'abréviations

ABV DES 7	Agence de bassin versant des 7	MRNF	Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
CISSSO	Centre intégré de santé et des services sociaux de l'Outaouais	MSP	Ministère de la Sécurité publique
CPRRO	Commission de planification de la régularisation de la rivière des Outaouais	MTMD	Ministère des Transports et de la Mobilité durable
CREDDO	Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais	OBV COBALI	Organisme de bassin versant - Comité du bassin versant de la rivière du Lièvre
MAMH	Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation	OBV RPNS	Organisme de bassins versants des rivières Rouge, Petite Nation et Saumon
MAPAQ	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation	ODO	Observatoire du développement de l'Outaouais
MCC	Ministère de la Culture et des Communications	RIISQ	Réseau Inondations InterSectoriel du Québec
MELCCFP	Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs	SUDD	Service de l'urbanisme et du développement durable
MRC	Municipalité régionale de comté		

Le chantier d'adaptation

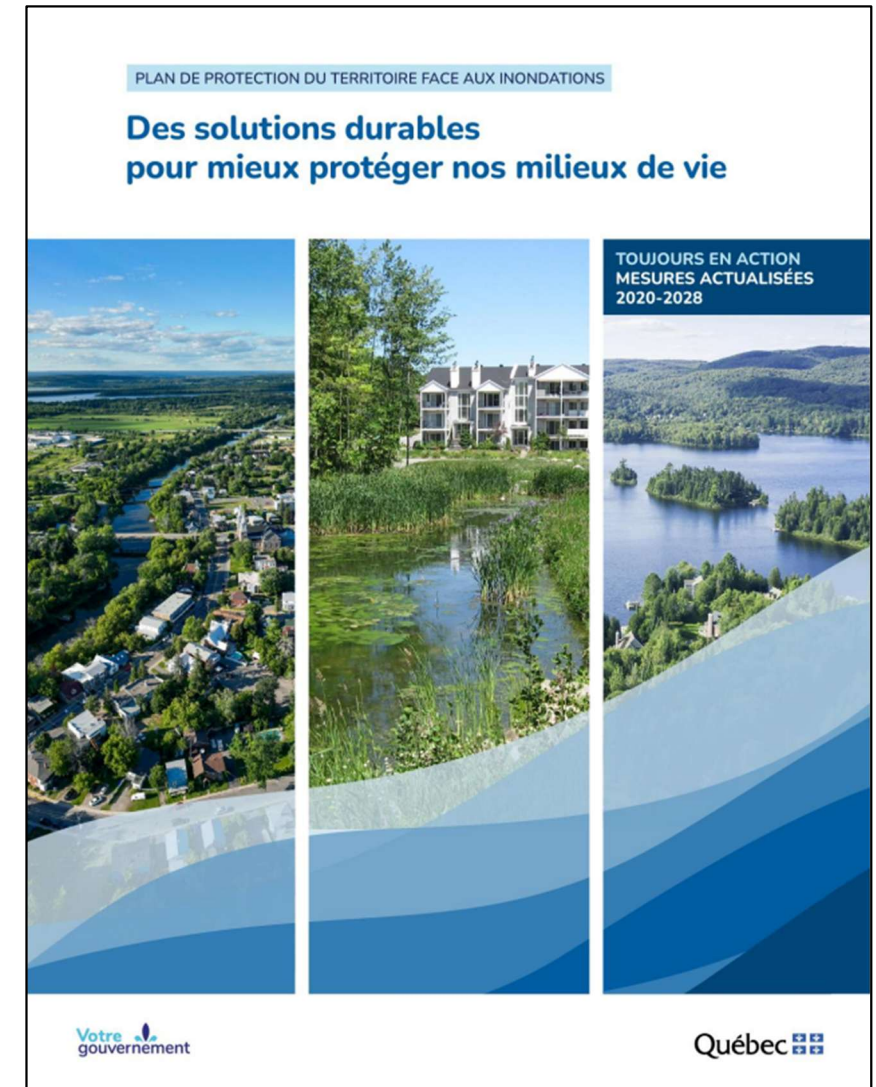


GATINEAU

Mise en contexte

Gestion globale des risques d'inondation

- Contexte des inondations de 2017 et 2019.
- En 2020, le gouvernement du Québec rend public le *Plan de protection du territoire face aux inondations*.
- Sur la base de 70 recommandations formulées par un comité municipal et un comité scientifique.
- Ce plan d'action marque un tournant dans la gestion des inondations au Québec.



Mise en contexte

Les fondations politiques du chantier d'adaptation

Avril 2025 : Résolution CM-2025-265

- Feu vert à la création d'un comité de travail ADAP-Inondations.
- Financement accordé pour l'ajout d'une ressource au sein du Service de l'urbanisme et du développement durable pour coordonner les travaux du comité, l'élaboration du Plan d'adaptation du territoire face aux inondations et sa mise en œuvre.

Novembre 2025 : Résolution CM-2025-743

- Autorisation de signer une convention de subvention de 990 000\$ avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pour l'élaboration d'un plan d'adaptation face aux inondations.

Mise en contexte

Qu'est-ce que le chantier d'adaptation aux inondations à Gatineau?

À partir du cadre provincial, Gatineau développe sa propre démarche intégrée pour mieux comprendre et réduire les risques sur son territoire, dans un contexte marqué par les changements climatiques.

Elle repose sur trois volets transversaux :

Volet 1. L'actualisation de la cartographie des zones inondables.

Volet 2. La modernisation du cadre réglementaire.

Volet 3. L'élaboration d'un plan d'adaptation du territoire face aux inondations.

Ensemble, ces trois volets assurent une progression logique, coordonnée et durable dans la gestion des risques d'inondation.

Volet 1

Cartographie de nouvelle génération

- Travaux débutés en 2018.
- Aide financière du MAMH de plus de 4,1 M\$.
- Cours d'eau visés : rivières des Outaouais, Gatineau, Blanche ouest et du Lièvre.
- Par une entente, Gatineau réalise également les travaux pour les trois MRC :
 - MRC de Pontiac
 - MRC des Collines-de-l'Outaouais
 - MRC de Papineau
- Cartes officielles prévues en 2028.

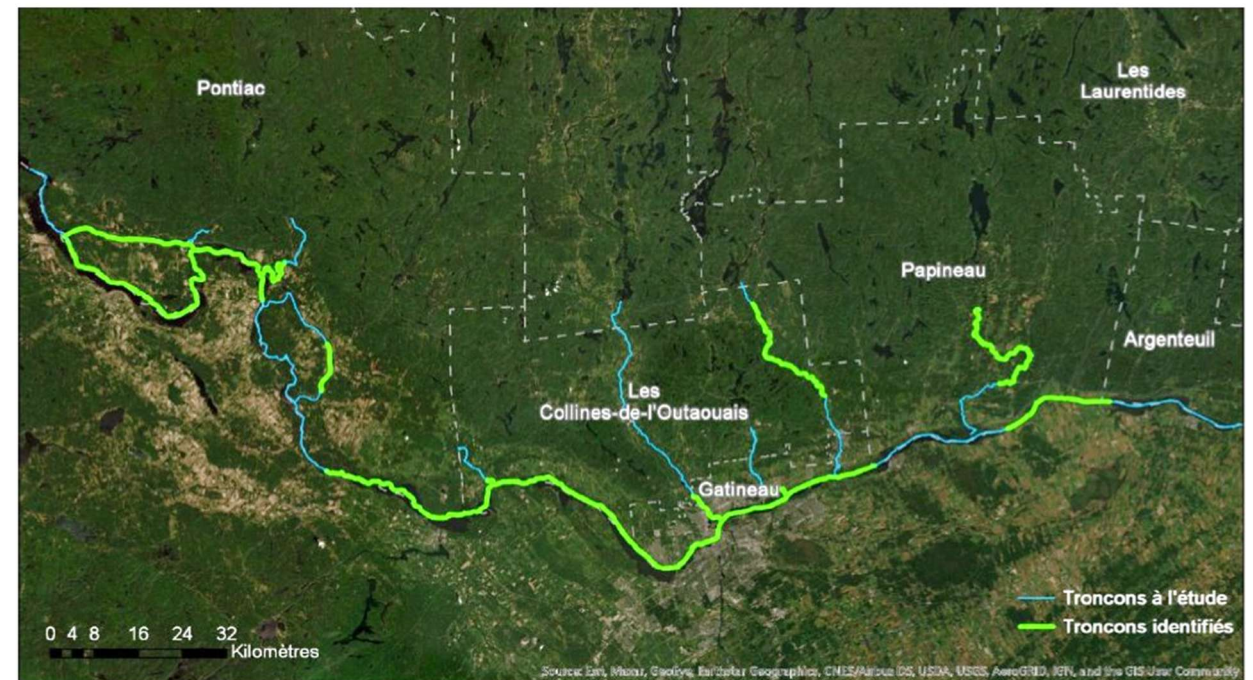


Figure 2-1 : Carte des rivières considérées dans la zone d'étude

Volet 2

Modernisation du cadre réglementaire

Avant : le régime transitoire

- Le régime transitoire de gestion des zones inondables, des rives et du littoral était en vigueur depuis 2022 et s'appuyait sur deux classes de zones inondables :
 - Zone de grand courant (0-20 ans).
 - Zone de faible courant (20-100 ans), qui comprend les territoires inondés en 2019.

Pourquoi changer?

- Le gouvernement du Québec met à jour la cartographie avec les meilleures connaissances disponibles et prend en compte les changements climatiques.
- Ces cartographies, publiées progressivement, serviront à l'application du nouveau cadre réglementaire modernisé, qui précise les activités permises dans ces zones.

Volet 2

Modernisation du cadre réglementaire

Le cadre modernisé

- Il est encadré par la *Loi sur la qualité de l'environnement* et ses règlements.
- Il a été adopté en juin 2025 par le gouvernement du Québec.
- Il est en vigueur depuis le 1^{er} mars 2026.
- Il a préséance sur la réglementation municipale.
- La Ville de Gatineau est responsable de délivrer un permis municipal si les conditions des travaux sont respectées.
- Les citoyens touchés ont été avisés par la Ville (lettre et site web).

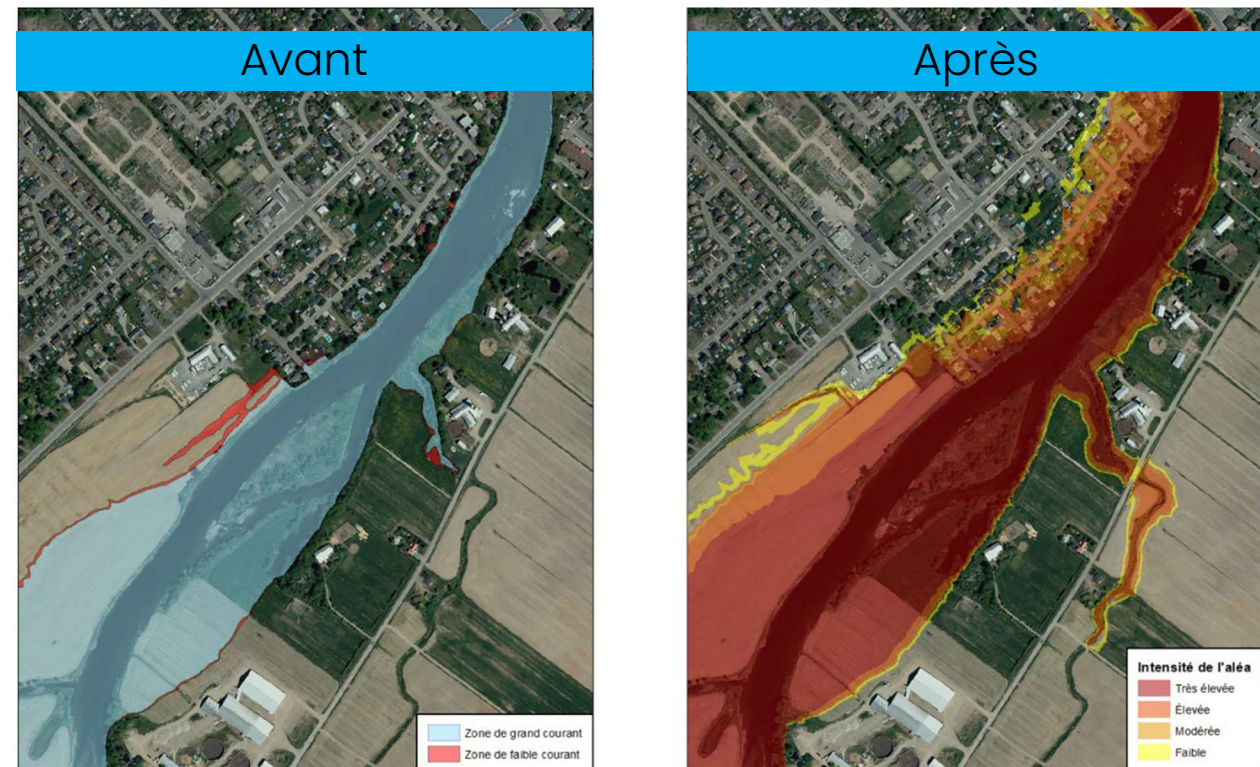


Volet 2

Modernisation du cadre réglementaire

Principaux changements

- Une nouvelle délimitation des zones inondables, fondée sur les nouvelles cartes.
- Introduction de nouvelles classes d'intensité de l'aléa inondation (faible, modéré, élevé, très élevé).
- Critères utilisés : probabilité qu'une inondation survienne et profondeur d'eau possible, en ajoutant les changements climatiques.



Exemple de la rivière Etchemin (Chaudière-Appalaches)

Volet 2

Modernisation du cadre réglementaire

Principaux changements

Matrice d'intensité de l'aléa inondation créée pour permettre l'application réglementaire

	Inondation fréquente	Inondation moyennement fréquente	Inondation peu fréquente
Profondeur d'eau	Plus de 70 % de chance d'être inondé au moins une fois sur un horizon de 25 ans	Entre 70 % et 20 % de chance d'être inondé au moins une fois sur un horizon de 25 ans	Entre 20 % et 7 % de chance d'être inondé au moins une fois sur un horizon de 25 ans
> 60 cm	Très élevée	Élevée	Modérée
> 30 cm à 60 cm	Très élevée	Élevée	Faible
De 0 à 30 cm	Élevée	Modérée	Faible

Volet 2

Modernisation du cadre réglementaire

Impacts pour Gatineau

Déploiement des nouvelles cartes

- À Gatineau, les nouvelles cartes sont attendues en 2028.
- En attendant, les règles du cadre modernisé s'appliquent sur les cartes actuellement en vigueur.

Complexité anticipée

- En 2028, les nouvelles cartes pourraient rendre l'analyse des demandes de permis plus complexe, car un même terrain pourrait se retrouver dans plusieurs zones de risque.
- La prise en compte des changements climatiques amène un possible agrandissement des zones inondables. Un plus grand nombre de propriétés pourraient s'y retrouver.

Volet 2

Modernisation du cadre réglementaire

Autres changements

1. Territoire visé

AVANT	APRÈS
<u>Milieus hydriques couverts :</u> Zones inondables Rives Littoral	<u>Milieus hydriques couverts :</u> Zones inondables Rives Littoral + Zones de mobilité

 **Zone de mobilité** : espace où un cours d'eau peut se déplacer en raison de différents phénomènes, comme l'érosion et la sédimentation.

 Dans les cours d'eau de Gatineau visés par les nouvelles cartographies, aucune zone de mobilité n'a été identifiée.

Volet 2

Modernisation du cadre réglementaire

Modifications principales

2. Règles

Le cadre réglementaire modernisé s'inscrit en continuité du régime transitoire. Mais quelques ajustements:



Dans un littoral, une rive, une zone inondable de classe très élevée, élevée, modérée ou de grand courant : **interdiction d'ajout d'un logement.**



En zone inondable de grand courant et de classe très élevée, les conditions associées à la reconstruction sont resserrées:

- AVANT - Régime transitoire: possible de reconstruire un bâtiment à la suite d'une inondation ayant causé des dommages représentant moins de 50% de la valeur du coût neuf du bâtiment, ou à la suite d'un sinistre autre qu'une inondation.
- MAINTENANT - Cadre réglementaire modernisé: possible de reconstruire seulement à la suite d'un sinistre autre qu'une inondation. **En cas d'inondation, interdiction de reconstruction.**

Volet 2

Modernisation du cadre réglementaire

Modifications principales

3. OPI

Ouvrage de protection contre les inondations (OPI):

- Une digue, un mur de protection en béton ou en maçonnerie ou un écran de roches pour protéger des personnes et des biens contre les inondations
- Le cadre réglementaire modernisé encadre désormais leur conception, performance, entretien et surveillance.
- À ce jour, aucun ouvrage de protection contre les inondations n'est recensé sur le territoire de la Ville de Gatineau.



Digue à Sainte-Marthe-sur-le-Lac (Noovo, 2022)

Volet 2

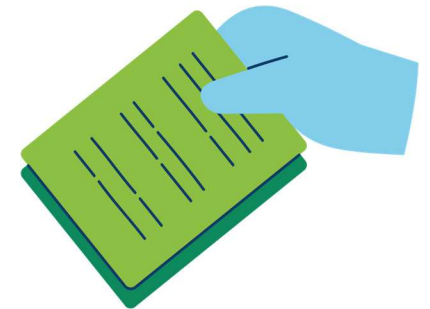
Modernisation du cadre réglementaire

Modifications principales

4. Plan de gestion

Plan de gestion des risques liés aux inondations:

- Mécanisme d'aménagement régional flexible et volontaire qui est offert aux MRC.
- Sous réserve des critères et des modalités applicables, un plan de gestion pourrait rendre possibles certains types de projets autrement interdits.
- Les stratégies d'aménagement visées doivent réduire les risques pour les personnes et les biens.



Volet 3

Plan d'adaptation

Élaboration d'un plan d'adaptation du territoire face aux inondations

- En avril 2025, le conseil municipal a donné le feu vert à la mise en place du Comité ADAP-Inondations, afin de structurer une démarche pour adapter le territoire face aux inondations.
- Le plan d'adaptation du territoire face aux inondations est donc l'outil d'aide à la décision utilisé et qui permettra de choisir et de planifier les meilleures solutions.
- Ce plan s'appuie notamment sur le rapport *Typologie et caractérisation des inondations : Formulation de recommandations visant l'atténuation des risques associés aux inondations*.



Portée du projet



Portée du projet

Volet 1 Cartographie de nouvelle génération	Volet 2 Modernisation du cadre réglementaire	Volet 3 Plan d'adaptation
Inclus		
• Cartographie réglementaire des zones inondables. • Données bathymétriques et modélisations hydrauliques. • Logigrammes décisionnels pour les scénarios d'aléas. • Document sur les incertitudes hydrologiques. • Arpentage des seuils critiques.	• Mise à jour de la réglementation municipale et des documents internes d'analyse associés. • Élaboration et déploiement d'une stratégie de communication aux citoyens en zones inondables.	• Plan d'adaptation du territoire incluant un plan de mise en œuvre des actions. • Stratégie de participation citoyenne. • Plan de communication. • Mise à jour des documents de planification si applicable. • Évaluation de la pertinence de l'outil du plan de gestion des risques liés aux inondations.
Exclus		
• Mises à jour postérieures à 2028 de la cartographie réglementaire. • Formation et accompagnement des MRC partenaires pour l'application de la cartographie.	• Rédaction du cadre réglementaire.	• Concept final détaillé de réaménagement de secteurs. • Plans et devis.

Méthodologie



GATINEAU

Approche proposée

La Ville de Gatineau se dote d'un plan d'adaptation du territoire face aux inondations.

Le MAMH offre une aide financière de 990 000\$.



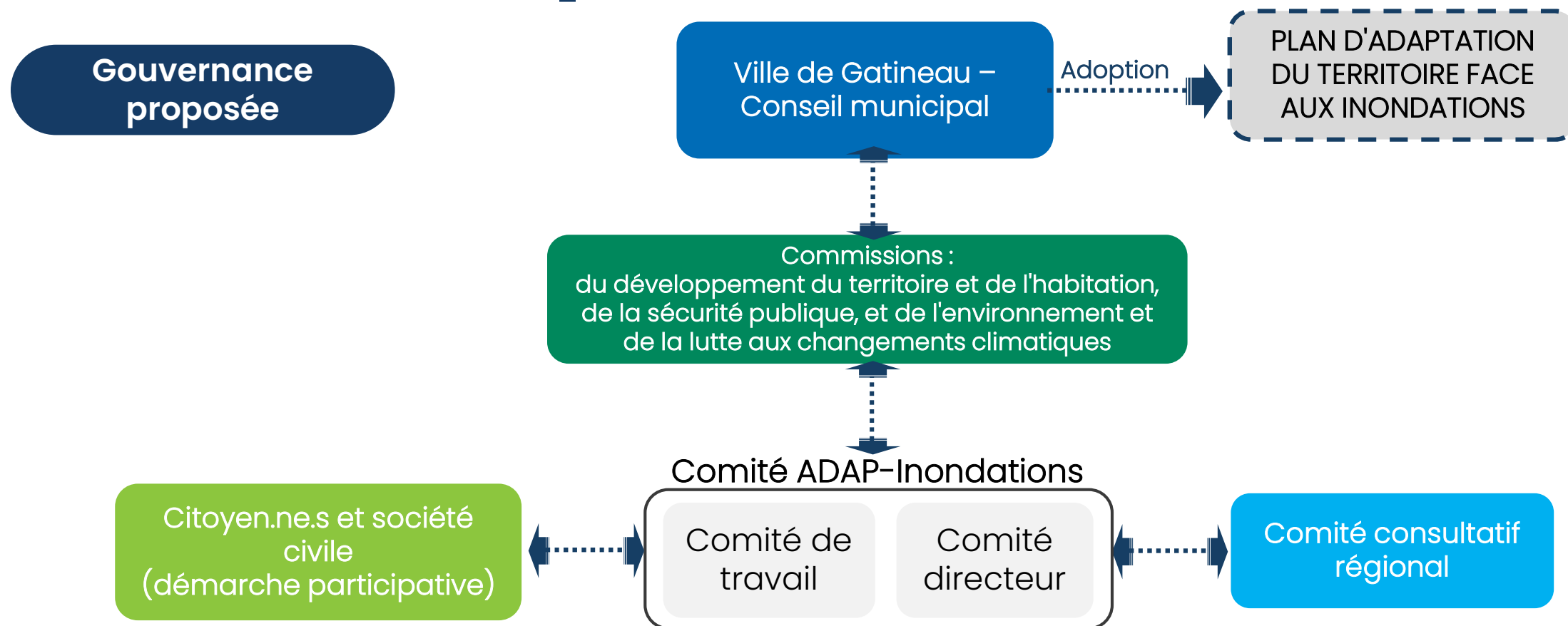
L'élaboration du plan d'adaptation:

S'appuie sur une démarche itérative et concertée de gestion des risques inspirée des meilleures pratiques.

S'inscrit dans la continuité des travaux en cours et sera complémentaire aux différentes initiatives de la Ville.

Permet d'identifier des objectifs et de planifier des actions à court, moyen et long terme en tenant compte des particularités territoriales.

Plan d'adaptation



Plan d'adaptation

Comité ADAP-Inondations



Un comité de travail, soit le Comité ADAP-Inondations, sera mis en place afin d'élaborer le plan d'adaptation et de veiller à sa mise en œuvre. En complément, il a comme mandat :

- D'établir une compréhension commune des enjeux d'inondation.
- Identifier les besoins de connaissances supplémentaires.
- Prioriser des solutions adaptées aux réalités locales en s'appuyant notamment sur des analyses scientifiques et sur une démarche consultative.

Plan d'adaptation

Comité ADAP- Inondations



Composition potentielle

Services internes – Gatineau

- SUDD (diverses équipes)
- Service de la transition écologique
- Bureau de la sécurité civile
- Directions territoriales
- Service des infrastructures et des projets
- Service des travaux publics
- Service de la planification des actifs et des investissements

+ autres services au besoin

Acteur gouvernemental

- MAMH (Bureau de projets – inondations)

Société civile

- ABV des 7
- RIISQ (observateur)
- CREDDO

Plan d'adaptation

Comité consultatif régional



Coordonné par le bureau de projets – Inondations (MAMH)



Mandat

- Apporter une expertise spécialisée
- Formuler des recommandations
- Assurer une cohérence régionale des actions
- Informer le comité des différents leviers financiers

Composition

- | | |
|----------------|-----------------|
| • MSP | • OBV RPNS |
| • MELCCFP | • OBV COBALI |
| • MTMD | • ABV des 7 |
| • CISSSO | • Garde-Rivière |
| • MAPAQ | • Outaouais |
| • MRNF | • CPRRO |
| • MCC | • CREDDO |
| • Hydro-Québec | • ODO |
| • RIISQ | |



Étapes clés et livrables attendus



GATINEAU

Phases et échéance

	2026				2027				2028			
Phases	Q1-26	Q2-26	Q3-26	Q4-26	Q1-27	Q2-27	Q3-27	Q4-27	Q1-28	Q2-28	Q3-28	Q4-28
P1. Démarrage du Comité ADAP-Inondations	★											
P2. Établissement du contexte		★										
P3. Appréciation des risques		★		▲ ★	▲ ★							
P4. Identification et analyse de solutions					★	★	▲	▲ ★				
P5. Production du plan								★	★ !	▲		

★
 Rencontre de travail du Comité ADAP-Inondations

▲
 Participation citoyenne prévue

!
 Livrable plan d'adaptation au MAMH

P1 – Démarrage du Comité ADAP-Inondations

Février-avril 2026

Livrable attendu

Qui ?

Définition du cadre et de
l'étendue du projet

Document de cadrage

Interne SUDD

P2 – Établissement du contexte

Février 2026-avril 2026

Livrables attendus

Qui ?

Établir le contexte associé à la gestion des risques d'inondation

Rapport écrit

Interne SUDD

Élaboration de la stratégie de participation citoyenne

Stratégie écrite

Interne SUDD, collaboration
Interaction citoyenne

Activité d'ouverture auprès des citoyens

Rapport de consultation

Interne SUDD, collaboration
Interaction citoyenne

P3 – Appréciation des risques

Juin 2026-Février 2027

Livrables attendus

Qui ?

Identifier les caractéristiques du milieu et les connaissances disponibles

Rapport écrit

Interne SUDD

Identifier les besoins d'acquisition de connaissance

Portrait des besoins

Interne SUDD

Activité citoyenne : comprendre leur perception des risques

Rapport de consultation

Interne SUDD, collaboration
Interaction citoyenne

P4 – Identification et analyse de solutions

Mars 2026-Décembre 2028

Livrables attendus

Qui ?

Identification de mesures d'adaptation potentielles, cohérentes avec le nouveau cadre réglementaire

Rapport écrit

Interne SUDD

Co-conception de scénarios d'adaptation par secteur

Rapports de consultation

Interne SUDD, collaboration
Interaction citoyenne

Réalisation d'une analyse coûts-avantages des scénarios envisagés

Rapport écrit

À évaluer (interne
ou externe)

P5 – Production du plan

Novembre 2027-Février 2028+

Livrables attendus

Qui ?

Activité citoyenne : élaboration du plan d'adaptation

Rapport de consultation

Interne SUDD , collaboration
Interaction citoyenne

En fonction des intrants disponibles, rédaction du plan d'adaptation

Plan d'adaptation

Interne SUDD



Par la suite : Suivi, révision, mise à jour du plan. Intégration des résultats de l'analyse coûts-avantages et de la cartographie réglementaire. Autre activité de participation citoyenne à planifier (clôture).

Facteurs de succès



Facteur de succès



Arrimage avec les autres démarches :

- Révision du schéma d'aménagement et de développement
- Plan régional de résilience aux sinistres
- Plan d'urbanisme
- Plan régional des milieux humides et hydriques
- Plan de gestion de l'eau
- Plan climat
- Plan de la biodiversité
- Évaluation des vulnérabilités et risques régionaux liés aux changements climatiques et plans d'adaptation régionaux au climat en santé publique (VRAC-PARC)
- Autres études et projets locaux en cours (exemple : Programme d'infrastructure du bassin versant du ruisseau Wabassee)

Gouvernance claire

Engagement des acteurs

Communication vulgarisée et transparente

Veille des sources de financement

Équité intra et intergénérationnelle

Prochaines actions



Prochaines actions

01

Poursuite des travaux d'actualisation de la cartographie des zones inondables (en continu)

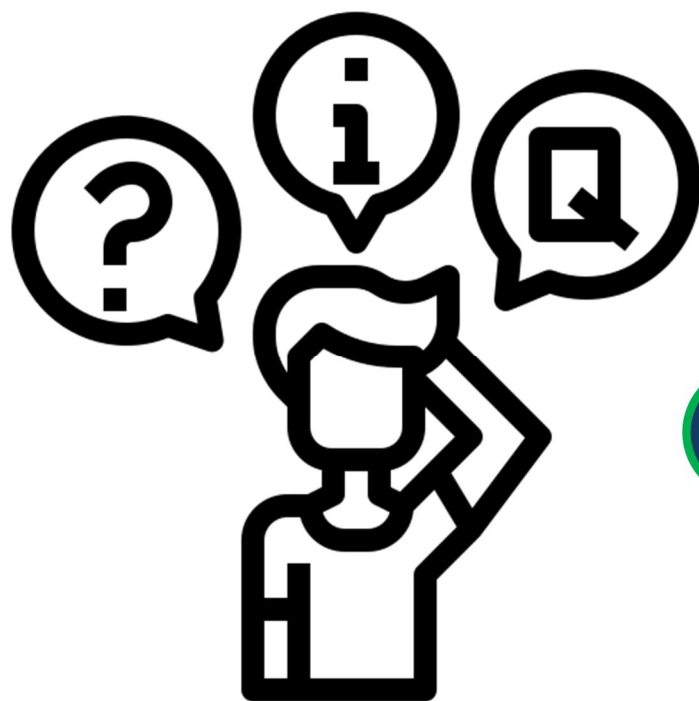
02

Démarrage du comité ADAP-Inondations (mars 2026)

03

Réalisation de la démarche d'élaboration du plan d'adaptation par le Comité ADAP-Inondations (du démarrage en 2026 jusqu'à l'adoption du plan d'adaptation par les élus en 2028)





Questions ?